

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie-Claire	THOMAS François
AMBROISE Fabienne	BRIAND Marie	PELHATRE Michel
FOURE Jean-Luc	GODET Pascal	GUDEMARD Bruno
RAULT Annie	YVART Didier	LEMAITRE Fabrice
MENARD Vanessa	CAYET Laurette,	LUCAS Dominique
MAILLARD Rémi	BERNAY Marie-Hélène	KERJEAN Nathalie
GUILLEMOT Jean-Claude		

**Absents Excusés** : PICOUAYS Jacqueline pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur LE PROVOST Guy pouvoir à Madame RAULT Annie, Madame LEMONNIER Rosanna, Madame PLAYE Sarah.

**Secrétaire de séance** : Madame BRIAND Marie

**FINANCES**

***Décisions modificatives***

Le conseil municipal vote les décisions modificatives :

Section de fonctionnement :

Articles	Dépenses €	Recettes €
775- produit de cessions		-8300
023- Virement à la section d'Investissement	-8300	
022- Dépenses imprévues	-200	
678- Charges exceptionnelles	200	

Section d'investissement :

Articles	Dépenses €	Recettes €
021 – Virement de la section de fonctionnement		-8300
024 – Produit de cession		8300
106- matériel	-850	
2041411- Biens mobiliers, matériel et études	850	
115-2313 Cimetière	500	
50 – 2031- Etude Urbaine	-500	

***Désignation des membres à Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées***

Le conseil municipal désigne :

- Titulaire : Monsieur GODET Pascal
- Suppléante : Madame LEBRETON Suzanne

**Fonds de concours voirie 2020**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser exceptionnellement un fond de concours pour la voirie 2020 à Dinan Agglomération dont la somme ne pourra dépasser 25 600 €

**Demande de subvention plan de relance – projet social de maisons pour personnes âgées.**

Le conseil municipal :

- Sollicite une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du « plan de relance fonds d'investissement pour les communes »
- Approuve le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessous
- Sollicite Dinan Agglomération pour une assistance à Maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude urbaine global du bourg et sur cette opération.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier
- Approuve le plan de financement prévisionnel :

Plan de financement :

DÉPENSES	Montant (HT)	RECETTES	Montant (HT)	%
Réseaux et voiries	100 000	Cession terrain aménagé	70 000	47
Aménagements paysagers	20 000	Aide Département	37 500	25
Aménagements Espaces	30 000	Autofinancement	42 500	28
<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>	<b>100</b>

**URBANISME – TRAVAUX-**

***Inventaire complémentaire des cours d'eau***

Le conseil municipal valide l'inventaire complémentaire des cours d'eau.

***Retrait de la rétrocession de la parcelle AE142 au Hameau d'Avaugour.***

Le conseil municipal décide de retirer de la rétrocession définitive la parcelle AE142 du Hameau d'Avaugour

***Programme voirie 2021***

Le conseil municipal propose à Dinan Agglomération la réfection de la route de la Bouillie jusqu'au village pour le programme voirie 2021.

***Accessibilité salle Clément Ader***

Le conseil municipal :

- Valide le projet : toilettes mixtes
- Sollicite le cabinet Aprime pour le chiffrage du projet

***Projet mairie***

Le conseil municipal :

- Décide de solliciter l'ADAC22 pour nous accompagner dans l'élaboration de la consultation et le recrutement du Maître d'œuvre.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- Décide d'effectuer une consultation pour choix de la maîtrise d'œuvre en une seule phase avec publicité et choix sur motivation et offre.

-----  
***SDE – Extension de l'éclairage public rond-point de la Chaîne***

Le conseil municipal approuve le projet d'extension de l'éclairage « rue des Clairettes et rue des Goélands » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 18 360 € ttc.

**AFFAIRES GENERALES**

***Convention avec la fourrière animale***

Le conseil municipal décide de renouveler la convention et autorise le Maire à signer la convention avec le groupe SACPA

***Désignation de 3 membres pour le comité de jumelage.***

Le conseil municipal désigne :

- Madame BOTREL Marie-Claire
- Madame LEBRETON Suzanne
- Madame BRIAND Marie

**AFFAIRES SCOLAIRES**

***Convention avec la Ville de Saint Briec pour la scolarisation d'un enfant malentendant***

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Ville de Saint-Briec pour la scolarisation d'un enfant de Trélivan en classe spécialisée.

**INFORMATIONS**

Liaison douce le long de la RD776

Installation d'un lave-vaisselle à la cantine et aménagement du local.

Demande d'installation d'un panneau Votre Marché – accord pour une durée temporaire jusque fin Août 2021.

Formations des Elus

Théâtre chez l'habitant

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Suzanne LEBRETON